

"Un pacte lacunaire" dans Süddeutsche Zeitung (30 mai 1952)

Légende: Le 30 mai 1952, commentant la signature le 27 mai 1952 à Paris du traité instituant la Communauté européenne de défense (CED), le quotidien bavarois Süddeutsche Zeitung dénonce les incohérences et les faiblesses du projet d'armée européenne.

Source: Süddeutsche Zeitung. Münchner Neueste Nachrichten aus Politik, Kultur, Wirtschaft und Sport. Hrsg. Friedmann, Werner; Goldschagg, Edmund; Schöningh, Dr. Franz Josef; Schwingenstein, August. 30.05.1952, Nr. 123; 8. Jg. München: Süddeutscher Verlag. "Ein Pakt mit Mängeln", auteur: Borchardt, Robert, p. 4.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/un_pacte_lacunaire_dans_suddeutsche_zeitung_30_mai_1952-fr-7a9b3fbf-4c7d-460c-9da4-1fc7b086d8c9.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



Un pacte lacunaire

Peut-être eût-il fallu participer aux négociations portant sur la Communauté européenne de défense (CED), et avoir été témoin des efforts accomplis pour parvenir à résoudre les difficultés presque insurmontables, pour pouvoir se réjouir de ce traité. Hormis l'enthousiasme des gouvernements, le traité instituant la CED a connu partout ailleurs un accueil très réservé.

En France, même les partisans de l'armée européenne estiment que la CED intervient beaucoup trop dans les affaires françaises et trop peu dans les affaires allemandes. En Allemagne, même ceux qui sont en faveur de l'adhésion à la Communauté de défense se demandent si les obligations qui leur incombent et si les risques qu'il faut courir n'auraient pas justifié une liberté d'action plus étendue que celle qui est concédée à leur pays dans le traité de la CED. En d'autres termes, ils doutent que la contribution allemande, sans laquelle l'Europe occidentale ne peut pas être défendue, ait été monnayée à sa juste valeur.

Tous les partisans de la Communauté européenne de défense déplorent que le Conseil des ministres de la CED ait été clairement placé au-dessus de tous les autres organismes politiques, et que pour tous les sujets importants, il soit contraint de voter à l'unanimité, ce qui procure à chaque membre un droit de veto. Indubitablement, le traité contient aussi l'esquisse d'une véritable fédération politique, par exemple, le commissariat de défense, dont les membres n'ont absolument pas le droit de demander ou d'accepter des ordres de leurs gouvernements respectifs, ou l'assemblée, qui est explicitement qualifiée d'organe précurseur d'un parlement législatif européen. Toutefois, les réserves quant à l'abandon de la souveraineté sont très clairement définies, alors que les dispositions fédératives se résument à des attentes ou ne dépendront que de l'application. L'essentiel est de savoir si l'on va parvenir à surmonter la méfiance réciproque qui existe entre les partenaires, et si la défense commune de l'Europe sera considérée comme une obligation de la même importance par tous les États membres.

Comment doit-on juger, d'un point de vue militaire, l'armée européenne telle qu'elle est envisagée? L'unification des forces armées européennes signifie sans aucun doute un renforcement des forces défensives européennes par un apport de douze divisions allemandes. Ce renforcement n'a pu être possible que grâce au traité de la CED. En effet, jamais la France n'aurait permis le déploiement de troupes allemandes dont le gouvernement fédéral allemand aurait pu disposer seul ou dans le cadre du Pacte atlantique. Certes, une contribution allemande au programme de défense dans le cadre de l'Alliance atlantique aurait été plus efficace d'un point de vue militaire, mais toutes les parties concernées se sont résolues à accepter les inconvénients de la solution européenne. La méfiance du côté français à l'égard du voisin allemand a néanmoins conduit à toute une série de dispositions, reprises dans le traité de la CED, qui diminuent inutilement la puissance de frappe du contingent européen. La crainte qu'un Allemand puisse un jour devenir commandant en chef de l'armée européenne a par exemple abouti au fait que l'armée européenne n'aura tout simplement pas de commandant en chef – ce qui est une lacune non négligeable. Un débat houleux divise les experts, à savoir si dans la guerre de mouvement moderne – et les dispositifs de guerre prévus montrent que la défense de l'agresseur doit être dirigée de façon mobile – ces corps d'armée pourront après tout être dirigés efficacement dans le cas où ils sont essentiellement composés des divisions de nationalités différentes – comme il est stipulé dans le traité.

Le souhait d'aller aussi loin que possible dans l'intégration des installations militaires a abouti au fait que l'approvisionnement des troupes, ainsi que la répartition et l'acquisition de l'armement sont assumés en général par des états-majors ou des services composés de ressortissants de toutes les nationalités. Certes, les avis peuvent diverger sur l'aspect pratique de cette réglementation; mais il est d'ores et déjà avéré que le principe de priver également les différents États membres du recrutement et de la formation initiale des conscrits européens est une grossière erreur.

En résumé, le traité soulève d'un côté un grand nombre de réserves politiques, et d'un autre côté, il assure une intégration militaire qui représente une avancée considérable dans le domaine encore vierge des organisations politiques. Les composants politique et militaire du traité sont mal coordonnés, ce qui entraîne le risque que le déploiement des forces militaires puisse être entravé par le biais du droit d'opposition politique. Néanmoins, les avantages du traité compensent les lacunes. Le traité de la CED ne contient

aucune disposition qui ne puisse être améliorée.

Il y a tout de même un fait qui mérite particulièrement d'être mentionné: l'armée européenne, compte tenu de la disposition qui stipule qu'elle ne doit pas disposer d'une force aérienne stratégique, est condamnée à devenir l'arme terrestre de l'Alliance atlantique. Sans l'armée européenne, l'Alliance ne pourra pas entrer en action, et par conséquent, l'Europe aura dorénavant un poids plus important au sein du Conseil des nations libres que celui qu'avaient jusqu'à présent les différents peuples européens.

Robert Borchart